

AIDE-MÉMOIRE POUR LE RAPPORT ANNUEL D'UNE COOPÉRATIVE (incluant le rapport du vérificateur et les états financiers)

Renseignements exigés en vertu de la *Loi sur les coopératives* et de son règlement d'application

Renseignements devant être inclus dans le rapport annuel	Commentaires
<input type="checkbox"/> Nom et domicile de la coopérative, de même que tout autre nom sous lequel elle s'identifie	<ul style="list-style-type: none"> Le domicile (adresse) de la coopérative devrait être le même que celui inscrit au Registre des entreprises
<input type="checkbox"/> Le nom des administrateurs et des dirigeants	
<input type="checkbox"/> La mention que les membres ont convenu pour cet exercice de ne pas élire d'administrateurs, le cas échéant	
<input type="checkbox"/> Nombre de membres <input type="checkbox"/> Nombre de membres auxiliaires <ul style="list-style-type: none"> pour la coopérative agricole : donner le nombre de membres associés, le cas échéant pour la coopérative de solidarité, selon le cas : nombre de membres travailleurs nombre de membres utilisateurs producteurs nombre de membres utilisateurs consommateurs nombre de membres de soutien 	
<input type="checkbox"/> État du capital social	<ul style="list-style-type: none"> L'état du capital social se compose de l'avoir des membres, en y ajoutant les demandes de remboursement des parts et les prévisions de remboursement des parts
<input type="checkbox"/> Nombre de salariés de la coopérative au cours de cet exercice financier	<ul style="list-style-type: none"> Pour les CTA¹, indiquer le nombre de salariés dans la société par actions
<input type="checkbox"/> Nom de la fédération à laquelle la coopérative est affiliée, le cas échéant	
<input type="checkbox"/> Date de la tenue de la dernière assemblée générale annuelle	
Pour les coopératives d'habitation	
<input type="checkbox"/> Nombre d'unités de logement appartenant à la coopérative	
Pour les coopératives de travail, les CTA ¹ et les coopératives de solidarité avec des membres travailleurs	
<input type="checkbox"/> État des activités du comité de liaison	<ul style="list-style-type: none"> Si plus de 50 membres et membres auxiliaires
<input type="checkbox"/> État des activités de formation en matière de coopération	<ul style="list-style-type: none"> Sans égard au nombre de membres
Pour les CTA ¹ constituées après le 17 novembre 2005	
<input type="checkbox"/> Coût d'acquisition des actions votantes et participantes	
<input type="checkbox"/> Coût d'acquisition de l'ensemble des actions de la coopérative dans la société par actions	
<input type="checkbox"/> % des actions votantes et participantes détenues par la coopérative	
<input type="checkbox"/> Le nom du représentant de la coopérative au conseil d'administration de la société par actions	

Renseignements devant être inclus aux états financiers	Commentaires
<input type="checkbox"/> Rapport du vérificateur	Voir le Règlement d'application de la Loi sur les coopératives et le Guide de l'ordre des comptables professionnels agréés du Québec sur les coopératives
<input type="checkbox"/> États financiers du dernier exercice (signés par deux administrateurs autorisés)	
<input type="checkbox"/> % des opérations avec les membres (note spécifique aux états financiers)	<ul style="list-style-type: none"> Aux fins de calcul, exclure les membres auxiliaires Pour les coopératives agricoles, inclure les membres associés Pour les coopératives de solidarité, calcul distinct pour les travailleurs et les utilisateurs VOIR MÉTHODE DE CALCUL AU VERSO
<input type="checkbox"/> Avoir des membres (note spécifique aux états financiers)	<ul style="list-style-type: none"> Le nombre de parts sociales et de parts privilégiées (parts de qualification) ainsi que les modalités de paiement de ces parts doivent être indiqués. De plus, la valeur des parts détenues par les membres décédés, démissionnaires ou exclus doit y figurer si cette valeur excède 5 % de la valeur des parts payées
<input type="checkbox"/> Recommandation du conseil concernant l'affectation des trop-perçus ou excédents (note spécifique aux états financiers)	<ul style="list-style-type: none"> Si ristournes, celles-ci sont versées aux membres et aux membres auxiliaires, le cas échéant
Pour les coopératives de producteurs, les coopératives de travail et les CTA ¹	
<input type="checkbox"/> État de la réserve de valorisation, s'il y a lieu	<ul style="list-style-type: none"> L'état de la réserve de valorisation inclut les ristournes attribuées à même la réserve de valorisation

¹CTA : coopérative de travailleurs actionnaire

MÉTHODE DE CALCUL DU POURCENTAGE DES OPÉRATIONS EFFECTUÉES AVEC LES MEMBRES*

(Pour plus de détails, se référer au *Règlement d'application de la Loi sur les coopératives*, CHAPITRE IV)

COOPÉRATIVE DE TRAVAIL = $\frac{\text{Masse salariale payée aux membres (\$)}}{\text{Masse salariale totale de la coop (\$)}} \times 100$

**COOPÉRATIVE DE TRAVAILLEURS
ACTIONNAIRE** = $\frac{\text{Masse salariale payée aux membres par la société par actions (\$)}}{\text{Masse salariale totale de la société par actions (\$)}} \times 100$

COOPÉRATIVE DE PRODUCTEURS **Si l'objet de la coopérative est de fournir des biens et services :**

= $\frac{\text{Ventes et revenus de services réalisés avec les membres (\$)}}{\text{Ensemble des ventes et revenus de services de la coop (\$)}} \times 100$

Si l'objet de la coopérative est de faire de la transformation ou de la mise en marché :

= $\frac{\text{Achats et consignations des produits des membres mis en marché par la coop (\$)}}{\text{Ensemble des achats et des consignations des produits mis en marché de la coop (\$)}} \times 100$

**COOPÉRATIVE DE
CONSOMMATEURS** = $\frac{\text{Ventes et revenus de services réalisés avec les membres (\$)}}{\text{Ensemble des ventes et revenus de services de la coop (\$)}} \times 100$

Coopérative de services funéraires :

= $\frac{\text{Nombre de funérailles réalisées pour les membres}}{\text{Nombre total de funérailles réalisées par la coop}} \times 100$

Coopérative d'habitation :

= $\frac{\text{Nombre de logements en usage par les membres}}{\text{Nombre total de logements de la coop}} \times 100$

COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ

(Le pourcentage des opérations se calcule **distinctement** pour chaque catégorie de membres)

Membres travailleurs :

= $\frac{\text{Masse salariale payée aux membres (\$)}}{\text{Masse salariale totale de la coop (\$)}} \times 100$

Membres utilisateurs Consommateurs :

Membres utilisateurs Producteurs :

Si l'objet de la coopérative est de fournir des biens et services :

= $\frac{\text{Ventes et revenus de services réalisés avec les membres (\$)}}{\text{Ensemble des ventes et revenus de services (\$)}} \times 100$

Si l'objet de la coopérative est d'effectuer la transformation ou la mise en marché des produits ou services de ses membres :

= $\frac{\text{Achats et consignations des produits des membres mis en marché par la coop (\$)}}{\text{Ensemble des achats et des consignations des produits mis en marché de la coop (\$)}} \times 100$

* **Membres : ne comprend pas les membres auxiliaires, mais comprend les membres associés dans les coopératives agricoles, le cas échéant.**

1 - Rapport annuel : Le rapport annuel est préparé par le conseil d'administration. Il comprend les renseignements exigés à l'article 132 de la Loi sur les coopératives, notamment les états financiers et le rapport du vérificateur.

2 – États financiers : Les états financiers sont dressés selon les exigences du Règlement d'application de la Loi sur les coopératives et doivent être approuvés par le conseil d'administration avant la tenue de l'assemblée générale annuelle.

3 – Rapport du vérificateur : Le rapport du vérificateur accompagne les états financiers. Il est signé par le vérificateur, qui se prononce sur les états financiers de la coopérative.